



SAISON 2020 Modalités de règlement (MERCREDI)

Tous les chèques doivent être libellés au nom de SAINT LAURENT NEIGE.

Le paiement des sorties se fait par chèque encaissé en début de chaque mois, pour une meilleure gestion de notre trésorerie et l'organisation de nos sorties.

Lors de la remise de votre dossier d'inscription au club, merci de préparer les règlements suivants, et de joindre l'intégralité des chèques demandés, soit 1 chèque pour la cotisation ; adulte, jeune, en fonction de l'assurance choisie (loisir ou medium), découverte, famille ou compétition. Ce chèque sera encaissé courant du mois de décembre 2019, lors de la prise de la licence auprès de la FFS.

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL
8	5	4	1
15	12	11	
22		18	
29		25	

✓ 1 chèque de 160 €, encaissé après le 08 Janvier 2020

JANVIER : Représentant les 4 sorties x 40 € (**JEUNE**)

✓ 1 chèque de 208 €, encaissé après le 08 Janvier 2020

JANVIER : Représentant les 4 sorties x 52 € (**ADULTE**)

✓ 1 chèque de 80 €, encaissé après le 05 février 2020

FEVRIER : Représentant 2 sorties x 40 € (**JEUNE**)

✓ 1 chèque de 104 €, encaissé après le 05 février 2020

FEVRIER : Représentant 2 sorties x 52 € (**ADULTE**)

✓ 1 chèque de 160 €, encaissé après le 04 mars 2020

MARS : Représentant 4 sorties x 40 € (**JEUNE**)

✓ 1 chèque de 208 €, encaissé après le 04 mars 2020

MARS : Représentant 4 sorties x 52 € (**ADULTE**)





SAISON 2020 Modalités de règlement (MERCREDI)


- ✓ **1 chèque de 40 €**, encaissé après le 01 Avril 2020 (Sortie réalisée si les conditions d'enneigement nous le permettent, sinon le chèque vous sera restitué)
AVRIL : Représentant 1 sortie x 40 € (**JEUNE**)
- ✓ **1 chèque de 52 €**, encaissé après le 01 Avril 2020 (Sortie réalisée si les conditions d'enneigement nous le permettent, sinon le chèque vous sera restitué)
AVRIL : Représentant 1 sortie x 52 € (**ADULTE**)
- ✓ **1 chèque de 10 €**, encaissable en fin de saison, représentant l'achat de la médaille ESF, qui vous sera remise en fin de saison, lors de notre Assemblée Générale.

Lors du règlement de la cotisation annuelle, l'adhérent indique les dates des sorties qu'il souhaite effectuer.

- L'annulation de la sortie se fera par **MAIL** à : contact@saintlaurentneige.fr par **SMS** par téléphone au **06.11.83.36.30**, au plus tard, avant 20h00, le dimanche précédent la sortie.
- Toute absence non justifiée par un certificat médical et déclarée après 20 h le dimanche pour la sortie du mercredi suivant fera l'objet d'une retenue de 20 euros.

Aucune annulation et/ou participation ne sera prise en compte si elle est faite par tout autre moyen que ceux prévus ci-dessus.

Toutes sorties non effectuées, feront l'objet d'un remboursement par chèque bancaire, en fin de saison.



SAINT LAURENT NEIGE - B.P 68 - 06702 St Laurent du Var Cedex
Président Daniel : 06.11.83.36.30 (de 10h00 à 20h00)
contact@saintlaurentneige.fr
Site internet : www.saintlaurentneige.fr